



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### conseil conjugal et familial

Question écrite n° 91875

#### Texte de la question

M. Stéphane Saint-André attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la reconnaissance et la création du diplôme de conseiller(e) conjugal(e). Les conseillers conjugaux et familiaux sont des professionnels formés pour accompagner chaque étape de la vie relationnelle, affective et sexuelle. Leur public est très diversifié, personnes seules, couples, parents, adultes ou jeunes. Ils ont à gérer des conflits émotionnels, relationnels, judiciaires et financiers. Leur travail n'est pas suffisamment pris en compte ou mis en valeur. Et, à ce jour, il n'existe aucun statut professionnel les concernant. Il lui demande quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement afin que cette profession obtienne un véritable statut.

#### Texte de la réponse

Les conseillers conjugaux et familiaux interviennent en effet dans diverses structures - établissements d'information, de consultation et de conseil familial (EICCF), centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF), centres hospitaliers, cabinets libéraux, ...- pour y réaliser des missions variées relevant soit de l'éducation à la sexualité, la fécondité, la contraception, l'IVG et de l'accompagnement des couples, soit davantage du soutien à la parentalité en intervenant en amont des séparations et de la possible intervention de la médiation familiale, soit encore de la lutte contre les violences intra-familiales. Conscient des difficultés rencontrées par les conseillers conjugaux et familiaux, le ministère en charge des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes recherche actuellement des pistes d'évolution afin d'accompagner cette profession vers une meilleure reconnaissance de ses spécificités. Une concertation avec les acteurs du secteur est donc engagée afin de clarifier les missions et le statut des conseillers conjugaux et familiaux. Une première étude menée en 2014, puis les résultats de cette concertation, permettront de préciser les différents scénarios retenus. Ce travail viendra en prolongement des décisions du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité de 2012, dont une des actions retenues dans la feuille de route du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes porte sur la rénovation de la formation en conseil conjugal et familial des personnels intervenant dans les EICCF et les CPEF. Les associations chargées de la formation des conseillers conjugaux et familiaux ont envoyé des démarches pour donner une visibilité et un statut à cette profession qui n'ont pas encore abouti. Le ministère travaille avec elle pour trouver des solutions rapidement, permettant a minima de sanctionner leur maîtrise professionnelle.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Saint-André](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91875

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 26

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1323